

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 317

présenté par  
M. Richard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 44, après le mot :

« zones »,

insérer les mots :

« urbaines sensibles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'accent doit être mis là où la difficulté est la plus grande et la capacité à la résoudre la moins assurée.